



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

mu

Séance de : **Mercredi 07 février 2024****N°24-04****OBJET : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du Budget Principal 2024 -**Président de séance : **Monsieur Robert DULYMOIS**Secrétaire de séance : **Monsieur Charles CYRILLE**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 07 février, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 29 novembre 2023  
**Finances**
2. Rapport sur les orientations budgétaires 2024 – Budgets Principal et Annexe CFME
3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du Budget Primitif 2024 – Budgets Principal et Annexe CFME
4. Modification du Règlement Budgétaire et Financier  
**Directions**
5. *Biodiversité* : Processus de révision de la Charte
6. Convention avec le Comité régional des pêches pour la mise en place d'un DCP
7. *Grands projets* : Modification du Plan de financement OGS dans le cadre du programme LEADER
8. Plan de financement AME 2023-2024
9. *Développement local* : Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la valorisation du Porc créole  
**Questions diverses**

**Membres présents****Pour la CTM** → Mr F. ISMAIN.**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr H. GROS-DESORMEAUX(Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) -- -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) -- Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière Salée) – Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie).- Mr E. JULIAT(Schoelcher) – Mme B. BARDOUX(Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

→**Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL.**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→**Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr J-L. GUIZONNE (Grand - Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne Vert) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr C. PALIN (Trinité) à Mr F. ISMAIN(CTM) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

**Membres titulaires absents**→**CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – F. CARIUS – N. ACCUS ADAINE.

Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – E. DUFEAL – O. MARIE REINE.

→**Communes** : -- Mr B. BABIN (Belfontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce).→**Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).**Membres titulaires absents excusés** : Mesdames N. LIMIER– M-A. RAVIN (CTM) – Mr J. THABAR (Gros Morne)**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,**

- Vu le code général des collectivités territoriales et les textes modificatifs,
- Vu la circulaire interministérielle n° 83.99 du 19 avril 1983 relative au contrôle budgétaire des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'article L1612 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi 2012 1510 du 29/12/2012,
- Vu la délibération n° 23-24 du 5/04/2023 portant adoption du budget primitif principal du PNRM,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

**le Comité syndical,**

**Article 1 :**

Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

|                                    | Crédits ouverts en 2023 | Crédits à ouvrir en 2024           |
|------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| Section d'investissement dépenses  | 7 637 650.30 €          | 1 896 912.58 €*<br>1 896 912.58 €* |
| Montant remboursement de l'emprunt | 50 000.00 €             |                                    |

$$*(7\ 637\ 650.30\ \text{€} - 50\ 000.00\ \text{€}) \times 0.25 = 1\ 896\ 912.58\ \text{€}$$

**Article 2**

Donne délégation au Président pour l'application de la présente délibération.

**Article 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts aux chapitres de la section d'investissement.

**Article 4**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception pour le représentant de l'état.

**Article 5**

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le mercredi 07 février 2024

Le Président,

Félix ISMAIN

